N° 14 — 17e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Samedi 14 Janvier 1905

REDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon). TOURCOING, rue Verte, 55

Siège administratif : Rue Nationale, 54, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES . . . 0 fr. ; RÉCLAMES . . . 0 fr. ; FAITS DIVERS . . . 0 fr. ; LOCALES . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, Havas-Laffite, 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE

Retraites Ouvrières

Nous avons montré dans notre dernier article que l'intervention de la loi seule pouvait créer utilement les retraites ouvrières. Avant d'entrer dans l'examen de la proposition soumise au Parlement, il importe de mettre en évidence certains principes directeurs.

D'aucuns prétendent que la retraite doit être fournie par l'Etat aux travailleurs absolument gratuitement, c'est-à-dire sans versement fait par eux. Le taux des salaires, disent-ils, est à peine suffisant pour permettre aux ouvriers de vivre, comment pourraient-ils, dès lors, supporter un prélèvement, aussi léger fut-il ? Le nombre des ouvriers de plus de soixante-cinq ans est de 498.000, celui des ouvriers de plus de soixante ans, de 787.000, et nous ne parlons que des ouvriers d'industrie ! Si nous tenons compte des ouvriers agricoles, nous arrivons à près de douze cent mille. Pour assurer une pension de 360 francs par an à chacun d'eux, il faudrait donc près de 450 millions, près de un demi-milliard !

Est-il possible de trouver dans les ressources de nos budgets, si difficiles à équilibrer, une pareille somme ? Nous ne le croyons pas. Sans doute on peut regretter que l'état de paix armée absorbe des sommes qui pourraient être employées plus utilement, mais il s'agit ici de garantir et notre indépendance et l'intégrité de notre territoire; il ne saurait donc, pour le moment, être question de réduction de dépenses. Nous sommes consolidés à subir des conditions d'existence que nous ne pouvons modifier, et les événements qui se déroulent en Extrême-Orient ne nous permettent guère d'envisager comme plus ou moins prochaine l'éventualité d'un désarmement général. Les faits parlent d'une façon brutale : ils nous montrent que nous ne pouvons conserver l'espoir d'établir des retraites ouvrières gratuites. Prétendre le contraire, c'est faire preuve d'un optimisme inconciliable avec la réalité, et, dussions-nous dissiper certaines illusions, nous croyons devoir le déclarer très nettement.

Ce premier point posé, la retraite doit-elle être facultative ou obligatoire ? Elle ne peut, selon nous, qu'être obligatoire sous peine de ne pas exister. On nous objectera peut-être que la prévoyance ne saurait être rendue obligatoire ? Et pourquoi donc ; l'imprévoyance ne conduit-elle pas fatalement le vieillard à devenir une charge sociale, et pouvons-nous, sous prétexte de liberté, nous constituer volontairement en parasites sociaux ? Est-il admissible que la situation actuelle se prolonge plus longtemps, que nous continuions à voir défiler devant nos tribunaux de longues théories de vieillards attaquant leurs enfants dans le but d'obtenir de maigres pensions alimentaires, alors que ceux à qui ils s'adressent, chargés eux-mêmes de famille, sont, le plus souvent, aussi pauvres qu'eux. Parfois des malheureux, secourus par l'assistance publique, sont aussi appelés en justice ! Il est temps que ce hideux spectacle cesse.

Lorsque l'Etat a voulu assurer l'existence de ses vieux serviteurs, il n'a pas créé des retraites facultatives, il a décidé qu'un certain prélèvement obligatoire serait fait sur tous les traitements qu'il sert. Les fonctionnaires forment une élite chez qui les idées de prévoyance devraient se développer plus facilement que dans les masses prolétariennes ; l'Etat n'en a pas moins proclamé le principe de l'obligation et il a eu raison. Il sont, en effet, nombreux les fonctionnaires qui pendant leur jeunesse voyaient d'un mauvais œil la retenue qui leur était imposée. Ils étaient sûrs alors d'arriver à une position qui leur permettrait d'acquérir facilement les ressources nécessaires pour assurer l'indépendance de leurs vieux jours. Le temps s'est écoulé, leur situation s'est améliorée, mais les charges de famille sont venues peser sur leur existence, et aujourd'hui, vieillis et assagis par la rude expérience de la vie, ils bénissent la prévoyance forcée qui leur a été imposée. Parmi eux certaine est en d'ailleurs des traitements si modestes que l'économie eut été impossible. Dernièrement un journal de Paris signalait la situation précaire faite aux gendarmes ; il y a quelques jours le *Progrès du Nord* parlait de la condition des douaniers, tout le monde sait que les cantonniers gagnent bien peu, et cependant gendarmes, douaniers et cantonniers subissent la retenue du vingtième, s'assurent une ressource suprême pour leur vieillesse ! Pourquoi les ouvriers ne pourraient-ils faire comme eux ?

Les retraites ouvrières ne seront créées que grâce au prélèvement obligatoire fait sur les salaires ; on admet en général que le taux de ce prélèvement doit être de 2 0/0. Les sommes ainsi fournies seraient bien modiques, mais on les doublerait en généralisant le principe dès à présent appliqué aux ouvriers mineurs, c'est à dire en imposant aux patrons l'obligation de verser une somme égale au prélèvement par eux effectué sur les salaires de leurs ouvriers, et en les rendant comptables, vis à vis l'Etat d'une somme équivalente à 4 0/0 du salaire global touché dans leurs établissements.

Les principes généraux posés, reste à indiquer ces grandes lignes du fonctionnement du service nouveau. Ici deux systèmes sont en présence, celui de la répartition et celui de la capitalisation. Dans le premier les ouvriers sont divisés en deux grands groupes, les pensionnés âgés de plus de soixante ans et plus, et les non pensionnés. Ces derniers subissent la retenue dont nous avons parlé, les patrons ajoutant une somme égale à celle ainsi prélevée. Le tout est remis à l'Etat qui ajoute à la somme ainsi produite la subvention nécessaire pour permettre de servir à tous les rentiers une pension de 360 francs. Le système est simple, il est basé sur les plus pures principes de la solidarité humaine, la pension est la même pour tous. Cette méthode, on le voit, ne tient aucun compte de l'idée de proportionnalité, car les retraites ne varient pas suivant les sommes versées par chacun.

La capitalisation est toute différente ; les sommes prélevées sont versées individuellement au compte de chacun des intéressés sur un livret de caisse des retraites. Chacun fait donc sa propre retraite, et le montant des pensions varie avec l'importance des sommes versées. L'Etat intervient pour maintenir à un taux suffisant l'intérêt des sommes placées et pour bonifier le montant des retraites servies.

Nos lecteurs connaissent les principes fondamentaux en matière de création des caisses de retraites ouvrières. Dans un troisième et dernier article nous examinerons les avantages et les inconvénients respectifs de la capitalisation et de la répartition, puis nous ferons l'exposé de la proposition soumise aux délibérations de la Chambre des députés.

LOUIS DUTROY.

La Politique

Dans le moment très troublé que nous traversons, il est consolant de constater que la presse républicaine départementale est unanime à manifester sa réprobation pour l'acte coupable de M. Doumer.

Les opinions, on le sait, furent dès le début très partagées sur l'attitude des radicaux proclamés dissidents. On regrettait de voir se prodeire des dissensions dans la majorité démocratique, parce que ces discordes devaient nécessairement nuire à l'œuvre réformatrice attendue du Parlement. Cependant, à la rigueur, et en présence de la prépondérance que le groupe socialiste s'attribuait vis-à-vis du parti républicain, ces dissidences avaient leurs partisans et leurs apologistes.

Mais il n'y avait pas alliance avec l'opposition, marché honteux, trahison envers l'esprit démocratique. Dans le cas de M. Doumer, on retrouve toutes ces choses, et c'est en quelque l'unanimité des indignations et des reproches. Ne nous plaignons pas trop d'un incident qui ne peut avoir d'autre effet que celui de nous rapprocher les uns des autres.

D'autre part, ne le grossissons pas. On comparait la chute de M. Brisson à celle de M. Grévy, au 24 Mai, et l'on en tirait la conclusion que la politique française allait subir un violent changement. C'est une grave erreur. L'élection de M. Buffet fut honorable. Elle découlait de l'entente de toutes les fractions de Droite contre toutes celles de Gauche, et prouvait l'existence d'une majorité conservatrice.

Rien de semblable aujourd'hui. Les électeurs de M. Doumer n'ont entre eux aucune cohésion, et il n'existe pas à la Chambre une majorité réactionnaire. Le ministère de demain ne sera pas celui de M. de Broglie, et, quelle que soit sa composition, il devra marcher résolument dans une voie très démocratique. La paix est là, attentif, décidé à ne supporter aucune défaillance, aucun recul. Aussi, ceux qu'on pensait nos adversaires, la situation n'est pas mauvaise. La République, après tout, reste supérieure aux hommes. — *G. H.*

Échos et Nouvelles

Trinité symbolique

Une touriste anglaise publie le récit d'un voyage fait au Japon.

Signalons ce curieux détail : Sur le portail du temple de Jeveau on voit trois singes sculptés : l'un se couvre les oreilles, l'autre les yeux, le troisième la bouche.

C'est un symbole, paraît-il. Il veut signifier que le singe, malgré sa malice bien connue, refuse d'entendre, de regarder ou de dire quelque chose de mal.

On peut dire de presque tous les hommes qu'ils seraient incapables d'en faire autant.

Bizarrerie des choses

Sait-on quelle est la ville de France qui, toutes proportions gardées, fournit le plus d'élèves à l'Ecole Navale ?

Dijon.

Ce phénomène échappe à toute explication, car, enfin, on ne nous pas les vastes horizons de l'Océan, qui poussent la jeunesse dijonnaise au goût des longues croisières. Alors ?

SERVICE SPÉCIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

INCENDIE A IVRY

Chantiers de bois
Immense quadrilatère en feu
Les dégâts

Paris, 13 janvier.

Un incendie s'est déclaré la nuit dernière, à Ivry, dans les chantiers de bois de MM. Lemaire et Gay. Et maintenant l'immense quadrilatère qu'occupaient les différents chantiers de MM. Lemaire et Gay, Chabrier, camionneur ; André Chetsauliori, entrepreneur du transports; Maillard et Chabriat, marchands de bois pour boutargers, ne forment plus qu'un amas de débris, et d'où s'échappaient, hier, des lueurs d'une fumée sera rendant le travail des pompiers dangereux et difficile.

Il était exactement deux heures du matin, quand un des voisins de M. Lemaire entendit un épitement sinistre et aperçut des flammes sortant du bureau. L'alarme fut aussitôt donnée ; quelques instants plus tard, les pompiers d'Ivry accoururent sur les lieux, un précédent que de peu les pompiers de l'établissement, munis sur la pompe automobile et bientôt suivis par deux autres pompes à vapeur ; elles furent immédiatement mises en batterie sur les berges de la Seine.

Grâce à la proximité de cette dernière, des torrents d'eau purent être précipités sur le foyer; mais le feu qui trouvait, dans cet amoncellement de bois, un aliment facile, avait pris dès le début des proportions telles que l'on dut se borner à éviter qu'il ne s'étende aux maisons voisines, dans lesquelles les habitants commençaient à déménager.

Le préfet de police M. Lépine, qui était arrivé à deux heures et demie sur le lieu du sinistre, dirigeait lui-même le service d'ordre très important qui avait dû être organisé. Pendant plusieurs heures, l'eau-boisée et les crainte forent des plus vives ; car dans le voisinage immédiat du foyer, on trouvait en grand dépôt de carbure de calcium, que l'on ne pouvait songer à inonder donc la crainte de provoquer de violentes explosions.

Ce n'est qu'à quatre heures du matin que tout danger put être conjuré de ce côté-là ; mais le feu avait déjà atteint toutes les réserves de bois amoncelées sur l'immense quadrilatère.

Toute la matinée et toute l'après-midi, les pompiers ont continué à noyer les piles de bois flambantes.

Les dégâts matériels sont considérables.

Dix piles de bois se trouvant dans les chantiers de MM. Lemaire et Guy, représentant une centaine de mille francs, ont été la proie des flammes. Quant au hangar de M. Chabas, il a été presque entièrement détruit. Pour lui aussi, les dégâts atteignent cent mille francs. De plus, les écuries de M. Chabrier, camionneur, ont été furtivement endommagées.

La chiffre total des pertes subies atteint presque 300.000 francs, couvertes par des assurances.

On ignore encore dans quelles circonstances le sinistre a pu prendre naissance.

FEMME COUPÉE EN MORCEAUX

Importantes découvertes
La « grosse Margot » est retrouvée
Une arrestation

Paris, 13 janvier.

La journée d'hier a été marquée par l'abandon de deux pistes et par d'importantes découvertes.

A une heure du matin, Marguerite Vignal (la grosse Margot) était retrouvée en parfaite santé, à Montmartre. Elle était partie à Saint-Nazaire pour accompagner son frère, lequel s'est embarqué à destination de l'Amérique du Sud.

Voilà pour cette piste. A noter que, pour bien des personnes, il semblait que la grosse Margot a fut la victime. Or, les bestringues de Cayenne et les grill-room des Malesais n'ont pas perdu leur clientèle ; cette dernière, bien que toujours menacée par les sonneurs de la région, ne pouvait en résoudre à désertter la porte de Clignancourt.

Jeudi soir, une personne s'était présentée à la Sûreté, venant déclarer que l'assassinat devait avoir été commis dans un pavillon abandonné, situé passage du Ruisseau, le long du chemin de fer de ceinture, près de la gare d'Orléans. On a pu constater sans peine que, depuis longtemps, une qui vive n'avait pénétré dans ladite habitation. Portes et fenêtres sont closes, le petit jardin en broussailles qui en dépend n'a pas été foulé depuis des mois.

Le roman d'une dévoyée

Enfin, une très importante déclaration a été faite à M. Hamard par la proche parente d'une demoiselle E..., ayant demeuré passage des Fourneaux-Chaux, dans la rue de Meaux.

Cette jeune fille a disparu, qu'était une véritable dévoyée qu'en raison de ses mauvaises conduite et de ses fréquentations déplorables sa famille — d'honnêtes travailleurs — avait cessé de voir.

La demoiselle E... est âgée de vingt-deux ans; le signalement qu'en a donné sa parente correspond bien avec ce que l'examen des restes de la femme coupée en morceaux a pu établir. La personne qui est venue faire cette déclaration a reconnu, dans les morceaux de jupe et de corsage qui lui ont été montrés à la Morgue, les vêtements de la disparue.

On convient, à la Sûreté, que ces renseignements sont les plus précis qu'on ait pu recueillir depuis les débuts de l'enquête.

Les vêtements, la taille, l'âge et les cheveux ; certains détails révélés par l'examen médico-légal, tout semble se rapporter à la femme coupée en morceaux. On comprend l'importance attachée à cette nouvelle piste.

La demoiselle E... vivait misérablement, recevant l'hospitalité du premier venu, mangeant des choses immondes, notamment les « frites », que les habitants de la barrière désignent comme étant faites à la graisse de guillotiné. Cette malheureuse, enfin, fréquentait les bouges les plus infects.

Depuis hier matin, Cayenne et les Malesais sont abandonnés par les inspecteurs de M. Hamard.

Les investigations sont poussées dans la direction de la Plaine-Saint-Denis et d'Aubervilliers.

Ajoutons, pour être complets, que des arrestations, deux au moins, seraient imminentes, en rapportant à cette nouvelle piste.

On se rappelle que la vieille chiffonnière, interviewée, la mère La Goutte, avait déclaré avoir entendu des cris semblant venir du côté de la Plaine Saint-Denis ; or, c'est précisément dans cette direction que portent les investigations.

Les braves chiffonniers de Cayenne et des Malesais vont être enfin laissés tranquilles : tous ont fait des déclarations dont le sincérité ne peut plus être mise en doute.

Un vagabond

On a procédé, la nuit dernière, à l'arrestation d'un individu qui dormait sur un banc du boulevard Richard-Lenoir.

Conduit devant M. Bordes, commissaire de police du quartier de la Roquette, il a déclaré se nommer Lucien D..., et être âgé de trente-cinq ans. Il a ajouté qu'il avait été employé comme infirmier dans divers hospitaux de Paris ; il est divorcé depuis un an.

Il a refusé de faire connaître son dernier domicile. Fouillé, il a été trouvé porteur d'une coupure de journal encadrée au crayon bleu : c'était le récit de la découverte du crime de Saint-Ouan.

En outre, on a trouvé sur lui une serviette tachée de sang sur laquelle des lambeaux de chair et des cheveux étaient collés.

Comme cet étrange personnage n'a pu dire d'où il tenait la serviette sanglante, il justifier de l'emploi de son temps depuis huit jours, il a été mis en état d'arrestation et gardé à la disposition de M. Flory, juge d'instruction.

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La séance, qui n'a duré qu'une heure environ, a été exclusivement consacrée à l'examen des questions que contient la discussion des interpellations sur la politique générale qui viennent à l'ordre du jour d'aujourd'hui à la Chambre. M. Combes a fait connaître à ses collègues le sens général de la réponse qu'il fera à ces interpellations.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 13 janvier

Le Palais Bourbon a repris son aspect des jours de grandes fêtes ou plutôt des jours de crise ministérielle. Les couloirs sont pleins de potés fort nombreux suppotant les chances du cabinet et de ses adversaires. En général on croit à une majorité ministérielle, mais on se demande ce que fera M. Combes après le vote de confiance. Les uns prétendant qu'il devrait démissionner, les autres estiment qu'il doit rester jusqu'au bout à son poste.

Lorsque M. Doumer qui présidait ouvre la séance à 2 heures 20, les galeries et les tribunes étaient absolument combles. Beaucoup de dames et de brillantes toilettes. MM. Combes, Bertaux et Bérard sont au banc des ministres.

LA POLITIQUE GÉNÉRALE

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de M. Vazeille et de M. Lhopiteau sur la politique générale du gouvernement.

M. Lhopiteau a la parole.

Je vais préfiter, dit-il, de la conception étroite et quinteriaire que en fait le président du Conseil du régime républicain pour lui demander s'il a gardé lui-même quelques des illusions sur les résultats qu'il a obtenus. Je le ferai sans acrimonie.

Dans son déclaration à la Chambre, le président du Conseil a dit : « Nous sommes des hommes de progrès et de résolution ; ce que nous promettons, nous le tenons ». La majorité républicaine, qui, en début de son ministère, avait approuvé ses déclarations, s'est dissoute et est descendue jusqu'à deux voix de majorité.

La seule réforme faite a été celle des bouilleurs de cru. C'est insuffisant.

M. Lerrand. — Parce que vous n'avez cessé de faire de l'obstruction.

M. Fournier. — L'erreur appartient en partie des jeunes.

Le président. — Si c'est par la violence que vous voulez agir, il faut le dire. Ce sont des procédés qui pouvait être de mise contre le président, mais que je ne saurais tolérer contre les orateurs (Vifs applaudissements).

M. Lhopiteau. — Le Président du Conseil s'est fait honneur d'avoir appliqué la loi de 1901 et d'avoir supprimé certaines congrégations. Ce qu'il a fait, tout autre gouvernement républicain l'aurait fait à sa place. Mais il y a eu des arrondissements privilégiés, et la loi des congrégations n'a pas été appliquée également partout. Le Président du Conseil a choisi les chapelles qu'il a fermées et celles qu'il a laissées ouvertes.

Il a laissé ouvertes toutes les chapelles dont l'agitation se fait en grand dans les circonscriptions de son amis, tandis qu'il fermait celles des circonscriptions de ses adversaires.

Le président du Conseil a annoncé le séparation des Eglises et de l'Etat, mais il l'a fait en ne avoir consulté ses collègues, ce qui a le fond le mais donc au discours sensationnel. C'est cet méthode nouvelle et singulière de gouvernement, dont le résultat a été le dépôt d'un projet incomplet qui en porte même pas la signature du ministre des affaires étrangères.

La maladie du ministère des Beaux-Arts a empêché la discussion de l'impôt sur le revenu dès le mois d'octobre. Pourquoi n'a-t-on pas discuté, dès ce moment, la séparation des Eglises et de l'Etat ?

La loi militaire a été discutée sur la Chambre. Mais le gouvernement n'a rien fait pour empêcher le vote de dispositions que le Sénat n'acceptera jamais, comme le suppression des périodes d'instruction.

M. Bertaux. — J'ai été rapporteur de cette loi et j'ai demandé, comme le gouvernement, le maintien des périodes d'instruction. Il est donc injuste d'accuser le gouvernement d'en avoir demandé la suppression.

Les réformes

M. Lhopiteau. — On nous avait promis un projet de convention entre l'Etat et les compagnies de l'Ouest et du Midi. Nous l'attendons encore.

Quant au rachat, promis dans la déclaration ministérielle, une déclaration du ministre des finances le rende impossible.

L'impôt sur le revenu devait être exclusivement un impôt de remplacement. On l'a rendu impossible en en faisant un impôt de superposition. On a renvoyé le projet à la Commission pour en modifier le texte; il y sera enterré.

Quant aux retraites ouvrières, on n'est que contraint et forcé que le gouvernement s'est décidé à en expliquer devant le Commission. Mais il n'a pas encore fait connaître son opinion sur les moyens financiers.

Que sont donc devenues les promesses du gouvernement ? et en particulier celles du président du Conseil disant : « Nous sommes des hommes de parole et de résolution » ?

On dit que l'échec du programme gouvernemental est dû à l'obstruction, et les nationalistes poussent à ce point la liberté de la tribune qu'ils réclament la limitation du droit d'interpellation. L'obstructeur est une légende.

Dans une statistique faite dans le cabinet du président de Conseil, on a montré que 25 séances avaient été perdues à cause des interpellations. Or, dans ce nombre on compte les vendredis réservés aux interpellations.

Certaines séances ont même été comptées deux et trois fois et on a compté encore les fractions. Les trente-cinq séances perdues, qu'on met sur le compte de l'obstruction, se réduisent considérablement, et, par nos séances, il y en a qui ont été prises parmi les amis du gouvernement. — Je ne citerai que l'interpellation de M. Sembat sur l'incident Thalamas.

En réalité, cette année la Chambre a consacré cinq séances de plus que l'année dernière aux budgets qu'elle a pu discuter. Il n'y a donc pas de l'obstruction.

Les dissidents

Les dissidents n'ont jamais été dissidents du programme républicain. Cependant, le président du conseil s'est offerts de les accabler chacun de son discours.

L'un vitrioliste chef de gouvernement en serait peut-être inquiété des causes de certaines ruptures. Il a préféré les attribuer à l'intérêt personnel.

Prenez garde, monsieur le Président du Conseil, il y a un vieux dicton qui prétend qu'on est toujours porté à mesurer tout le monde à son aune.

Il y a, cependant, des conflits douloureux. L'ancienne amie avait devenue adversaire. Des divisions regrettables sont nées. Mais nos électeurs nous ont approuvés. Si nous avons abandonné le gouvernement, ce n'est pas à cause de son programme politique, c'est à cause des procédés qu'il a employés.

Il n'a pas tenu compte de la dignité des députés. Jusque dans les couloirs il a insulté l'opinion. Il a classé les députés en trois catégories : les fidèles, les suspects et les traîtres.

Le président du conseil, qui s'intéressait à certaine candidature, a fait dire par ses préfets non députés d'être présents pour le vote.

On trouve le trace de l'autoritarisme du président du conseil dans toutes les mesures qu'il a prises. A-t-il le plus petite école congréganiste à fermer, il entame d'une réclame énorme cette petite opération.

L'enlèvement des emblèmes religieux dans les prétoires était une mesure des plus justifiées. Cette opération eut lieu, s'accomplir sans bruit, sans tapage. Le président du conseil en l'a pas voulu ; il a choisi pour le faire, le semaine sainte, le semaine de Pâques.

Sa politique consiste à faire la plus de bruit, le plus de réclame possible.

Pour un événement dire plus minimes, il vous a décrété un jour qu'il ne croyait personne capable de lui succéder. Il se considère comme l'homme providentiel.

Les programmes sont oubliés. On se s'occupe que du ministère ; et le ministère, c'est M. Combes seul ; car il n'hésiterait pas à sacrifier certaines ministres.

Le ministre de la marine a accepté d'être enquêté.

Le ministre de l'instruction publique a accepté le rejet d'un ordre du jour par si simple coup qu'il s'était rallié.

Le président du Conseil, violemment attaqué à propos des loges secrètes, a accepte cependant une réduction sur ce crédit qui était un véritable blâme.

On en compte plus les divergences au sein du ministère.

Elles ont seul manifestées à diverses reprises.

à heures.

M. Paul Deschanel a la parole.

Discours de M. Deschanel

M. Paul Deschanel dit que, quel que soit l'issue du débat, il faut remercier les honorables interpellateurs de l'avoir provoqué.

Sans doute une interpellation sur la politique générale est plutôt favorable toujours au gouvernement qui peut se borner à montrer d'un geste la gauche et la droite pour obtenir une majorité. Mais il était expédiant d'examiner la situation politique dans son ensemble.

L'orateur comprend et partage les impatiences de ceux qui trouvent qu'au bout de 34 ans la République, malgré les grands progrès accomplis, se traîne encore par trop de côtés par les ornières de la monarchie et de l'Empire (Très bien, très bien sur divers bancs à gauche, interruption sur divers bancs à droite).

Il a été expliqué déjà antérieurement sur les réformes qu'il importait de faire, et que le pays attendait, et sur l'organisation même du suffrage universel.

Un gouvernement de réaction, même de *statu quo*, serait vite emporté. Il n'y a de place, dans ce pays, que pour un gouvernement réformateur ; donc ni satisfaction aux nobles espérances de la démocratie (Applaudissements sur divers bancs à gauche).

La seule question qui se pose en ce moment est celle-ci : Le politique actuelle est-elle favorable aux réformes ? La majorité va-t-elle augmenter ou diminuer ?

Sans les voix des ministres, cette majorité s'existerait plus ; c'est le pour de chagrin. (On rit).

L'orateur a signalé les effets d'une politique qui jette aux partis des républicains vers l'extrême gauche, non entre vers la droite.

Au lieu de suivre cette politique violente, il serait mieux vaut chercher l'union des républicains, qui s'imposera nécessairement.

Des républicains ont été combattus par le gouvernement avec plus d'énergie que les nationalistes. En agissant les défenseurs nostre ceux, la République s'en portera-t-elle mieux ?

Sous la Restauration, la Congrégation était maîtresse de tous les emplois, elle s'empare même du Gouvernement ; le peuple de Paris se révolte et occupe l'Archevêché.

Aujourd'hui, veut-on continuer à opprimer les consciences de 100,000 fonctionnaires et provoquer à la révolte ?

M. Sigismond Lacroix dans le *Radical*, exprime ces réformes abordées jusqu'ici en deux mots et le majorité a bien le Gouvernement qui lui convient ?

La loi sur l'assistance des vieillards ne peut être exécutée faute d'argent ! Où donc trouvera-t-on les ressources nécessaires pour les retraites ouvrières ?

Donc l'impôt sur le revenu ? Mais le projet de M. Rouvier ne sera pas voté à temps ; d'ailleurs ce projet est incompatible, sur, ainsi que M. Jules Coutant l'a très bien dit, il frappe même les ouvriers. (Applaudissements au centre et sur divers bancs.)

Le Gouvernement est-il plus capable de faire aboutir la séparation de l'Eglise et de l'Etat ? Non, il laisserait y apporter un véritable esprit national. M. le Président du conseil est-il essentiellement concordataire, comme l'a dit Clémenceau : Il a apporté, comme amendement au projet de la Commission, une nouvelle Constitution civile du clergé (Applaudissements sur les mêmes bancs).

La séparation ne doit être ni catholique ni anti-catholique, mais laïque (Très bien, très bien, sur les mêmes bancs)

Les fiches

La politique du Gouvernement est-elle exécrable, sans intérêts supérieurs de la patrie ?

Depuis le jour où certaines renseignements furent apportés ici, on a fait du chemin.

Au premier moment, on déclare que les documents sont faux. M. le commandant Pasquier dit qu'il a agi par ordre du Gouvernement.

M. Lafferre monte à la tribune et la situation change.

Puis on discute les fiches et on ne s'aperçoit pas qu'on réédite les théories des poires Gery et Merotte. (Applaudissements au centre et sur divers bancs.)

Des consciences honnêtes en révoltent ; Mgr. Gouyoux vit Vatelle lui observer qu'on en peut soutenir cinq la raison d'Etat après avoir combattu deux une campagne laïque. (Très bien, très bien.)

Mais on s'écoute pas ces paroles importunes. M. Berteaux rédige son circulaire pour encourager le silence : à qui ? ces mouchards ? non, à leurs victimes. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

M. le ministre de la guerre proteste contre cette interprétation de ce circulaire. Il a dit qu'on ne pouvait employer pour découvrir la vérité, des moyens que la morale et les règlements réprouvent. Tant qu'il sera ce pouvoir, il ne le tolérera pas. (Applaudissements à gauche.)

M. Paul Deschanel. — Dans un banquet auquel assistait M. le ministre de la guerre, M. le ministre de la marine a déclaré que l'armée était prête à tenter un coup d'Etat. Qui départagera les deux ministres? (Applaudissements au centre et sur divers bancs.)

La France en pardonnera pas à ceux qui ont essayé d'abaisser son âme.

Il vient que le grand chancelier de la Légion d'honneur, ou soldat sans tache (interruptions à gauche), entouré d'un sombre de plus en plus considérable de légionnaires, apparaît à la France comme la pure signification de l'honneur. (Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à gauche.)

Les forces morales du pays ne sont pas toutes éteintes.

En juillet, un inspecteur de corps d'armée de la frontière constatait que le Ministère de la guerre n'a pas tenu compte de ses rapports depuis deux ans, et il demande à être relevé de son commandement.

Le Parlement a toujours voté tous les crédits demandés pour la défense nationale.

Aujourd'hui les affectés sont en complet par suite de l'arrivée des recrues. Mais il a telle instructrice ces recrues (interruptions à gauche) ; l'instruction n'est pas achevée. Il y a donc un certain période pendant laquelle nous n'aurons pas prête. (Interruptions à gauche).

En tout cas, de tels incidents nous commandent de nous rassurer. La commission du budget ne pouvait-elle demander communication des rapports des généraux de Négrier, Duchesne et Langlois ?

Politique étrangère

L'orateur ne parle pas de la marine, car la Commission va terminer ses travaux. Il ne parle pas non plus des grèves du Midi, qui méritent cependant d'attirer l'attention des pouvoirs publics.

Au point de vue extérieur, une chance unique s'est offerte à notre génération en faveur du rapprochement de l'Angleterre et de la France, mais le ministère de lord Salisbury.

On a pu dire que une autre politique qui a socialisé abandonner l'Egypte sans compensation et à faire de la France le gendarme de l'Europe au Maroc.

Il demande au gouvernement quelle est notre situation exacte au Maroc; quels sont nos rapports avec le sultan de Maroc.

L'orateur dit qu'il a demandé la communication d'un certain nombre de documents à ce sujet.

Telle est notre situation à l'intérieur et à l'extérieur, quelles en sont les causes ?

La gouvernement a laissé tomber le pouvoir aux mains des groupes, des groupes les plus avancés naturellement. (Exclamations sur divers bancs à gauche).

On le socialisait; on disait que c'était le jeu central du gouvernement parlementaire.

M. Louis Baudet raconte dans un journal qu'il était chargé de lire en nom de ses collègues de la gauche radicale une déclaration qu'il avait communiquée au gouvernement. Au dernier moment, il dut en modifier le texte sur l'invitation du bureau des groupes.

M. Baudet confirme l'opinion exposée par l'orateur à ses amis.

Les résultats les voici : une majorité de plus en plus réduite ; les ministres plus soucieux que jamais ; les réformes ajournées ; les chefs de la Gauche obligés de se retirer parce qu'ils ne peuvent accomplir leur mission ; le pays de plus en plus divisé, et, en dehors, une situation des plus graves.

Voilà la situation.

A vous de décider si vous voulez vous résigner à cette abdication et accepter la solidarité d'autre que vous avez toujours blâmée chez les autres ; ou, au contraire, de voir si vous voulez reprendre son politique d'union entre républicains (interruptions à gauche) et vous consacrer à cette tyrannie occulte (applaudissements au centre et sur divers bancs) pour rentrer dans la vérité du régime parlementaire et revenir à la santé. (Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs).

La séance est suspendue.

Discours de M. Zévaès

A la reprise de la séance **M. Zévaès** dit qu'il est, lui aussi, très heureux de l'interpellation qui permettra de mettre fin à l'équivoque.

Quand les socialistes ont donné leur appui au Gouvernement, ça été à condition qu'il continuerait la politique d'action contre le cléro-réactionnaire ; qu'il appliquerait la loi de 1901 sur les congrégations, qu'il abroge l'décret des prédicateurs, qu'il supprimerait les aumôniers, qu'il mettrait fin à l'ingérence du pouvoir temporel dans les affaires du territoire. Le président du Conseil